



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 14 juin 2010, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.1.- Adoption de l'ordre du jour;
- 1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2010;
- 1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juin 2010;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
2010-06-313



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.1.- Octroi du contrat : Appel d'offres de services professionnels en ingénierie plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection de ruelles phase 2010 ;
- 2.2.- Octroi du contrat : Appel d'offres de services professionnels en ingénierie plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection des rues Fournière et des Érables ;
- 2.3.- Abroger résolution 2009-06-274 : Modification au règlement numéro 719 autorisant des travaux de réaménagement de la rue Royale et un emprunt n'excédant pas 3 210 000 \$;
- 2.4.- Règlement # 719 autorisant travaux de réaménagement rue Royale et décrétant une dépense de 8 451 578 \$ et un emprunt n'excédant pas 3 210 000 \$;
- 2.5.- Adoption du contrat pour le partage des coûts pour les travaux de réaménagement de la rue Royale avec la Corporation minière Osisko ;
- 2.6. Transport Adapté la Calèche d'Or : facturation pour transport de groupe ;
- 2.7.- Projet Accès Logis;
- 2.8.- Embauche de la secrétaire-réceptionniste ;
- 2.9.- Développement Le Boisé : acquisition de terrains ;
- 3.0.- **URBANISME**
- 3.1.- Adoption du Règlement numéro 742 concernant le stationnement des véhicules de loisirs;
- 3.2.- Adoption du premier projet de règlement numéro 743 modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'agrandir la zone RM-1 et d'ajouter des usages dans la zone RC-2 ;
- 4.0.- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 4.1.- Chambre de Commerce de Malartic;
- 5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Projet d'aménagement boucle A au Camping ;
- 5.2.- Prix bibliothèque d'Or ;
- 5.3.- Entretien ménager Centre Culturel et récréatif ;
- 6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**
- 6.1.- Demande de dos d'âne : rue Abitibi ;
- 6.2. Coffre d'outils de M. Gaston Dionne ;
- 7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**
- 7.1.- Demande d'approbation de travaux Télébec : rue Lévis ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

8.1.- Achat de logiciel : Service incendie;

9.0.- COMITÉS ET COMMISSIONS

9.1.- Dépôt du compte rendu de la réunion du 26 mai de la Commission de la qualité de vie des citoyens ;

9.2.- Rapport des différents comités des élus;

10.0.- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

10.1.- Table des Aînés : Journée internationale des aînés 2010;

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.0.- CORRESPONDANCE

12.1.- Lettre du Transport adapté La Calèche d'Or ;

12.2.- Lettre du Festival Western : remerciements ;

13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2010

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2010 tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juin 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juin 2010 tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Octroi du contrat : Appel d'offres de services professionnels en ingénierie plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection de ruelles phase 2010

RÉSOLUTION
2010-06-314

RÉSOLUTION
2010-06-315

RÉSOLUTION
2010-06-316



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection de ruelles phase 2010;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, un système de pondération et d'évaluation des soumissions en deux étapes a été utilisé;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les procédures d'adoption du règlement d'emprunt ne sont pas terminées et qu'on ne peut dépenser ces sommes avant;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER le contrat à la firme d'ingénierie Genivar au montant de 90 000 \$ (taxes exclues), selon les termes et conditions prévus au devis;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ledit contrat, s'il y a lieu;

QUE la firme Genivar doit se conformer au Programme de renouvellement des conduites (PRECO) vu l'octroi d'une aide financière à la Ville de Malartic;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, de l'Occupation du territoire et des Régions;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-06-317**

2.2.- Octroi du contrat : Appel d'offres de services professionnels en ingénierie plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection des rues Fournière et des Érables

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection des rues Fournière et des Érables;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, un système de pondération et d'évaluation des soumissions en deux étapes a été utilisé;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les procédures d'adoption du règlement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

d'emprunt ne sont pas terminées et qu'on ne peut dépenser ces sommes avant;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER le contrat à la firme d'ingénierie Dessau au montant de 27 750 \$ (taxes exclues), selon les termes et conditions prévus au devis;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ledit contrat, s'il y a lieu;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, de l'Occupation du territoire et des Régions;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-06-318**

2.3.- Abroger résolution 2009-06-274 : Modification au règlement numéro 719 autorisant des travaux de réaménagement de la rue Royale et un emprunt n'excédant pas 3 210 000 \$

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ABROGER la résolution 2009-06-274 concernant la modification au règlement numéro 719 autorisant des travaux de réaménagement de la rue Royale et un emprunt n'excédant pas 3 210 000 \$;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-06-319**

2.4.- Règlement # 719 autorisant travaux de réaménagement rue Royale et décrétant une dépense de 8 451 578 \$ et un emprunt n'excédant pas 3 210 000 \$

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'article 3 du règlement numéro 719 soit remplacé par le suivant :

«Le Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux d'installation et d'aménagement des feux de circulation de la rue Royale, le tout suivant l'estimation détaillée à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante et préparée pour la firme d'ingénierie Genivar;

Selon l'entente 91-314 Réaménagement de six intersections sur la route 117 signée avec le ministère des Transports du Québec, une portion des travaux est assumée par ce ministère. Et tel que mentionné à l'article 9 du présent règlement, cette subvention sera affectée à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement.

Selon le contrat pour le partage des coûts pour les travaux de réaménagement de la rue Royale avec la Corporation minière Osisko, ceux-ci s'engagent à assumer les coûts reliés au réaménagement de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

l'intersection des rues Royale et LaSalle/Lac Mourier et l'intersection des rues Royale et des Érables pour un montant de 2 835 118 \$.

La Ville de Malartic aura des travaux pour une somme n'excédant pas 8 451 578 \$ mais un emprunt n'excédant pas 3 210 000 \$.»

QUE l'article 4 du règlement numéro 719 soit remplacé par le suivant :

«Le Conseil décrète une dépense de 8 451 578 \$, dont 3 210 000 \$ incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 3, les honoraires professionnels et les frais de financement correspondant aux travaux qui incombent à la Ville de Malartic.

Un montant de 2 407 311 \$ correspond aux travaux exécutés pour le compte du ministère des Transports du Québec. Et un montant de 2 835 118 \$ qui est assumé par la Corporation minière Osisko.»

QUE l'article 8 du règlement numéro 719 soit abrogé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-06-320**

2.5.- Adoption du contrat pour le partage des coûts pour les travaux de réaménagement de la rue Royale avec la Corporation minière Osisko

CONSIDÉRANT QUE la Corporation procède à la construction d'un quartier résidentiel situé dans le secteur nord de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont fait réaliser une étude de circulation et de sécurité étant donné l'ouverture prochaine de la mine à ciel ouvert et l'aménagement du nouveau quartier résidentiel dans le secteur nord de la ville;

CONSIDÉRANT QUE les conclusions de l'étude recommandent une hiérarchisation du réseau routier municipal et le réaménagement de six (6) intersections sur la rue Royale afin d'assurer la fluidité de la circulation et la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a l'obligation de réaliser, à titre de maître d'œuvre, l'ensemble des travaux de réaménagement des six (6) intersections sur la rue Royale puisqu'il s'agit d'une route sous la gestion du Ministère des Transports du Québec (le « Ministère »);

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux doivent être faite vu le projet de mine à ciel ouvert de la Corporation;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation accepte d'assumer les coûts reliés au réaménagement de l'intersection des rues Royale et LaSalle/Lac Mourier et l'intersection des rues Royale et des Érables;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le contrat pour le partage des coûts pour les travaux de réaménagement de la rue Royale avec la Corporation minière Osisko;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier ou greffier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ledit contrat, s'il y a lieu;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-06-321**

2.6. Transport Adapté la Calèche d'Or : facturation pour transport de groupe

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉFRAYER le coût du transport pour une visite guidée effectuée le 13 mai dernier par le Transport Adapté la Calèche d'Or;

D'AVISER le Transport Adapté la Calèche d'Or que leur politique de tarification doit être approuvée par la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-06-322**

2.7.- Projet Accès Logis

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTAMER les démarches afin d'accorder un crédit de taxes sur une période de quinze (15) ans à un organisme dans le cadre du programme Accès logis pour la construction de nouvelles unités de logements;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-06-323**

2.8.- Embauche de la secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offre d'emploi pour le poste de secrétaire-réceptionniste, Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière a analysé trois candidatures;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière, recommande au Conseil de ville de retenir la candidature de Madame Chantal Grondin;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la candidature de Madame Chantal Grondin pour le poste de secrétaire-réceptionniste aux conditions prévues à la convention collective des cols blancs;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-06-324**

2.9.- Développement Le Boisé : acquisition de terrains

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu plusieurs demande de personnes voulant acquérir deux terrains résidentiels contigu dans le Développement Le Boisé pour construction d'une résidence ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE l'entente qui lie la Ville et Construction Val d'Or Ltée pour le Développement Le Boisé ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur présentation de plans d'implantation de la résidence au Service d'urbanisme démontrant l'obligation d'acheter un terrain plus grand ;

QUE la Ville de Malartic accepte que d'éventuels acheteurs puissent acquérir des terrains résidentiels contigu ;

QUE la Ville de Malartic contribue financièrement dans le développement résidentiel Le Boisé à la hauteur maximum pour un seul des terrains acquis par le futur acquéreur ;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

RÉSOLUTION
2010-06-325

3.1.- Adoption du Règlement numéro 742 concernant le stationnement des véhicules de loisirs

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement numéro 742 concernant le stationnement des véhicules de loisirs ;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville ;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-06-326

3.2.- Adoption du premier projet de règlement numéro 743 modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'agrandir la zone RM-1 et d'ajouter des usages dans la zone RC-2

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 743 modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'agrandir la zone RM-1 et d'ajouter des usages dans la zone RC-2;

Adoptée.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION
2010-06-327

4.1.- Chambre de Commerce de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

DE MAINTENIR l'adhésion telle quelle;

D'OCTROYER une aide financière de 2 500 \$ à la Chambre de commerce de Malartic afin que ceux-ci puissent repartir les activités de la Chambre de commerce à Malartic;

Adoptée.

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Projet d'aménagement boucle A au Camping

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRÉCISER et de mettre à jour l'étude pour l'aménagement de 26 terrains au Camping de Malartic avec 3 services en incluant la notion d'amortissement des coûts. Et de présenter un projet au Conseil de ville;

Adoptée.

5.2.- Prix bibliothèque d'Or

CONSIDÉRANT QUE le réseau Biblio de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec ont récompensé les bibliothèques en leur décernant les prix d'excellence pour leurs services dans leur milieu ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER l'équipe de la Bibliothèque municipale puisque celle-ci a reçu le prix d'excellence Biblio d'or dans la catégorie municipale du réseau Biblio de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;

Adoptée.

5.3.- Entretien ménager Centre Culturel et récréatif

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat d'entretien ménager du Centre culturel et récréatif à l'entreprise Témabex inc. au montant de 5 793 \$ (taxes en sus) tel que soumissionné dans son offre de service du 9 juin 2010;

Adoptée.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

6.1.- Demande de dos d'âne : rue Abitibi

CONSIDÉRANT la demande pour l'installation d'un dos d'âne sur la rue Abitibi ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a analysé la demande ;

RÉSOLUTION
2010-06-328

RÉSOLUTION
2010-06-329

RÉSOLUTION
2010-06-330

RÉSOLUTION
2010-06-331



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REFUSER l'installation du dos d'âne sur la rue Abitibi;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-06-332**

6.2. Coffre d'outils de M. Gaston Dionne

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER le coffre d'outils de M. Gaston Dionne au prix de 1 000 \$;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-06-333**

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

7.1.- Demande d'approbation de travaux Télébec : rue Lévis

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AVERTIR Télébec que les travaux prévus dans la demande numéro P17148, AT-MUN : 10-111 datée du 4 juin 2010 que les terrains n'appartiennent pas à la ville et qu'il s'agit de propriétés privées;

QUE la Ville autorise des travaux, conditionnellement à ce que les propriétaires des terrains concernés les approuvent;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-06-334**

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

8.1.- Achat de logiciel : Service incendie

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Service des incendies à faire l'achat d'un logiciel auprès de la compagnie Logiciels Première Ligne inc. au montant de 2 689,81 \$ (taxes incluses) et ce, à même son budget alloué;

Adoptée.

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.1.- Dépôt du compte rendu de la réunion du 26 mai de la Commission de la qualité de vie des citoyens

Dépôt à titre d'information ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

9.2.- Rapport des différents comités des élus

Dépôt à titre d'information ;

10.0.- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

10.1.- Table des Aînés : Journée internationale des aînés 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER la somme de 150 \$ comme contribution à la Table des Aînés pour la Journée internationale des aînés 2010;

Adoptée.

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.0.- CORRESPONDANCE

12.1.- Lettre du Transport adapté La Calèche d'Or

Dépôt à titre d'information ;

12.2.- Lettre du Festival Western : remerciements

Dépôt à titre d'information ;

13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h18

IL EST PROPOSÉ par M. Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE

RÉSOLUTION
2010-06-335

RÉSOLUTION
2010-06-336